

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 08 Octobre 2024 à 20H

Date de convocation : 03 Octobre 2024

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques

Absent : SERREE Stéphane

Absent excusé : ROSTAING Marc

Pouvoir : ROSTAING Marc à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : VALLERANT Jacques

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : D 716 – 395 Route des Antes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2024-48 Participation frais de scolarité St Clair-sur Galaure

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que 10 élèves de la Commune de Saint Clair-sur-Galaure (Isère) ont été scolarisés à l'école maternelle de Le Grand-Serre pour l'année scolaire 2023-2024, que l'état récapitulatif des dépenses s'élève à la somme de 43 497.18 € et qu'en accord avec la commune de Saint Clair-sur-Galaure une participation financière est supportée par cette dernière.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

1/-Approuve l'état joint fixant le montant de la participation de la Commune de Saint Clair sur-Galaure (Isère) à 9 254.70 € pour l'année scolaire 2023-2024,

2/-Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

2024-49 Contrat téléphonie avec LECLERE

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en juin 2024 par Leclere pour nous informer que la société Mitel MYUC arrête la commercialisation de leur solution au 31 décembre 2024 dont la commune est liée par un contrat.

La société Leclere nous fait part d'une nouvelle offre mensuelle pour un montant de 292.34€ HT (forfait téléphonie + internet + location matériel) pour un engagement de 36 mois à laquelle il faut rajouter un coût de 570€ HT pour la main-d'œuvre et l'installation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- valide la proposition de la Société Leclere,
- donne les pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour ce dossier.

📁 2024-50 Demande d'aide financière exceptionnelle du Club de Twirling

Madame le Maire demande à Mr Daniel BERNARD, président du Club de Twirling, de se retirer de la salle pendant la discussion et le vote de la présente délibération.

Elle donne lecture du courrier du club Twirling du Grand-Serre reçu le 10 Septembre 2024 pour une demande d'aide financière exceptionnelle concernant le coût du déplacement pour le championnat d'Europe en Hollande.

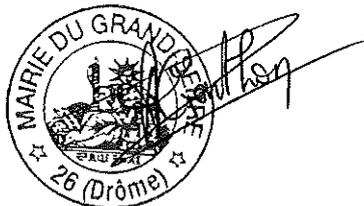
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres pouvant prendre part au vote :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 890,00 € au club twirling du Grand-Serre,
- d'inscrire la dépense au budget communal 2024.

Fin de séance à 20h35

Le 19 Novembre 2024

Le Maire,
Agnès GENTHON



Le secrétaire,
VALLERANT Jacques

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Vallerant Jacques", written over a grid pattern.